

L'exploitation anarchique du sable et moellons dans les rivières traversant la ville de Bujumbura, une menace pour les infrastructures routières, les habitations riveraines et l'environnement en général.

L'ABEIE a organisé des visites sur certains sites comme Butahana en commune Mabayi où on exploite l'or, Gakungwe en commune Kanyosha où se fait l'exploitation des carrières ainsi que la rivière Kanyosha, plus exactement en aval du pont joignant les quartiers Kibenga et Gisyo, où on extrait du sable et des moellons.

Malgré l'interdiction de l'exploitation des matériaux de construction dans les rivières traversant la ville de Bujumbura par la lettre n°770/1421/CAB/2011 du Ministre ayant l'environnement dans ses attributions, force est de constater que cette activité continue. L'ABEIE ne doute pas de la contribution de ces activités dans l'allègement de la pauvreté et le développement mais d'un autre côté, le constat général est une destruction des infrastructures et du paysage.

Dans le présent article, nous avons voulu partager avec vous la situation réelle qui prévaut autour d'un pont traversant la rivière Kanyosha, celui qui assure la communication entre les quartiers Gisyo et Kibenga (Figure.1)



Figure 1. Pont Kanyosha (Gisyo – Kibenga)

Construit en béton armé, ce pont a été mis en place en 2005 en vue de servir de voie de secours en cas d'infranchissabilité quelconque du pont situé sur la RN3. Dans l'entretemps, cette infrastructure facilitait le

déplacement des biens et des personnes et permettait le désengorgement de la RN3 surtout le matin où plusieurs usagers de cet axe utilisant différents moyens de transport se disputent le passage.

Le constat général de ce vendredi 01 juin 2012 est que ce pont n'est plus fonctionnel depuis un certain temps car sa dalle est transversalement coupée en deux comme vous le constatez sur la photo (Figure 1).

Bien que les causes de cette destruction ne soient pas encore bien élucidées, d'après les personnes rencontrées sur place, l'extraction du sable et du moellon par les associations encadrées par la Mairie aurait grandement contribué. En effet, l'enlèvement de ces matériaux près des berges ouvre la voie à l'eau qui érode les berges et par voie de conséquence provoque l'éboulement de ces dernières.

La liste des dommages constatés et potentiels est assez longue, citons-en quelques exemples : perte économique liée à la destruction du pont, ralentissement des relations économiques et sociales entre les personnes des quartiers Kibenga et Gisyo, accidents probables pour les personnes qui tenteraient de traverser le pont par mégarde, destruction des infrastructures : lignes électriques traversant le site, bâtiments, etc.

Cette situation, très inquiétante nécessite des solutions urgentes. C'est pourquoi l'ABEIE interpelle les pouvoirs publics à procéder à la correction de ce qui peut l'être encore.

**Pour le comité de rédaction,
Professeur HABONIMANA
Bernadette, Président**

Qu'est-ce que l'ABEIE ?

L'Association Burundaise pour les Etudes d'Impacts Environnementaux « ABEIE » en sigle est une association nationale apolitique et non lucrative qui regroupe les professionnels burundais en évaluation environnementale.

Elle a été agréée par l'ordonnance ministérielle n°530/907 du 25/09/2007. Son siège social est à Bujumbura. Elle compte actuellement 32 membres effectifs.

Elle a comme mission la promotion de l'évaluation environnementale au Burundi en renforçant les capacités des acteurs par la sensibilisation, l'information et la formation, ainsi que la promotion des études d'impacts environnementaux et sociaux et de bonnes pratiques de gestion durable de l'environnement.

Adresse : Avenue Mwaro n°17, BP 3072 Buyenzi-Burundi Tel : +257 22 259856 E-mail : abeie08@yahoo.fr